



## Travail et addictions (alcool, cannabis, autres): que peut faire l'employeur?

### ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

- L'alcool, le cannabis et les médicaments psychotropes sont les substances psychoactives les plus consommées en entreprise. Tous les secteurs d'activité sont concernés.
- Vous vous interrogez sur les moyens d'accompagner au mieux vos salariés ?
- Vous souhaitez initier et soutenir une politique de réduction des risques et de gestion des consommations au travail.

### CONTEXTE

- Faire le point sur les consommations et repérer les facteurs favorisants.
- Vos salariés sont en télétravail ou dans une situation d'isolement.
- Éviter les répercussions sur le travail liées à la consommation de substances psychoactives (accident de travail, image de l'entreprise, baisse de productivité ...).
- Entamer et mettre en place une démarche de prévention.

### OBJECTIFS

- Appréhender la problématique des consommations (références réglementaires).
- Intervenir auprès d'un salarié en difficulté : savoir engager le dialogue.
- Préparer des outils et les utiliser face aux situations aiguës et chroniques.



### PUBLIC

- Employeurs.
- Encadrants.
- Membres du CSE.
- Préventeurs.
- Représentants du personnel.
- Responsables HSE.

### L'EXPERTISE MIST NORMANDIE

- Conseils personnalisés et possibilité d'un accompagnement collectif.
- Mise à disposition d'outils simples et pratiques.
- Suivi à 3 mois.

### INTERVENANT

- Infirmiers en santé au travail.

### INFOS PRATIQUES

- Présentiel dans nos MIST de Carpiquet ou Argentan de 9h à 11h.